# PÉTITION

## DE M. DUPRAT LE JEUNE,

CITOYEN D'AVIGNON,

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

# PÉTITION

## DE M. DUPRAT LE JEUNE,

### CITOYEN D'AVIGNON,

## A L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

---

MESSIEURS,

Si un citoyen, qui a fait à la cause de la liberté tous les sacrifices qu'elle peut attendre de l'homme le plus dévoué, est digne d'exciter l'attention des représentans du peuple français, je me flatte que vous entendrez avec intérêt le récit de mes malheurs.

J'ai paru plusieurs fois dans le sein de l'assemblée constituante, revêtu d'abord du titre de député de la ville d'Avignon, et ensuite de celui des états-unis d'Avignon et du Comtat,

Resté un peu au milieu des crimes qu'a produits la révolution de mon pays, crimes que la malveillance et la calomnie ont su atténuer ou exagérer artificieusement, pour justifier la continuelle aggression des conspirateurs, et dénigrer la légitime défense des amis de la liberté : loin d'en rougir, je tiens à gloire d'avoir eu la plus grande part à cette révolution.

La destruction de ma fortune, la proscription, les procédures iniques, le poison, l'assassinat; les périlleux hasards des combats, la noire trahison de ceux que j'avois cru mes amis; l'ingratitude de mes ennemis, arrachés par ma générosité, à la mort et à l'échaffaud, que leurs crimes avoient mérités, sont les moindres des peines, des dangers et des malheurs que j'ai éprouvés, si je les compare aux persécutions dont m'accablent aujourd'hui les agens du pouvoir exécutif.

Après avoir chassé les tyrans de ma patrie; après avoir purgé la France des vils, des atroces Italiens, j'ai lutté pendant près de deux années contre les ennemis de la constitution. Les traîtres, qui ne savent qu'assassiner, ont toujours fui devant les armes victorieuses de ses défenseurs. Enfin, après avoir présenté à l'assem-

blée constituante le vœu d'Avignon, j'ai recueilli trois fois celui des Comtats, et malgré les efforts des contre-révolutionnaires, j'ai rendu à l'empire français ces deux états, et leur réunion sembloit avoir renversé toutes les espérances que les mécontens avoient fondées sur cette terre asservie à toutes les erreurs politiques et religieuses.

Mes vœux étoient accomplis ; la confiance dont mes concitoyens m'avoient honoré n'avoit pas été vaine. Je quittai Paris le 11 octobre dernier, après avoir fait, auprès de l'assemblée et des ministres, toutes les démarches qui auroient dû assurer le bonheur et la tranquillité de ma patrie. C'étoit-là le terme de mes plus ardens souhaits, et ma satisfaction personnelle ; la joie de mes compatriotes, les témoignages de leur reconnoissance étoient pour moi la plus douce et la seule récompense de tant de travaux et de dangers.

Quelle étoit mon erreur! Le sort de l'infortuné l'Ecuyer m'étoit aussi destiné;la mort m'attendoit au premier pas que je devois faire sur la terre qui m'a vu naître! je ne dois la vie qu'à des retards éprouvés dans ma route. Des hussards, travestis en paysans, étoient postés à la Palud, première ville du Comtat, pour m'as-

sassiner ; et leur sinistre mission eût été remplie avec succès, si les mauvais chemins ne m'avoient déterminé à m'embarquer à Vienne, le 16 octobre, à deux heures du matin : enfin, MESSIEURS, si j'avois pu parcourir le chemin de Paris à Avignon avec la rapidité que je m'étois proposée, j'y serois arrivé le dimanche 16, à l'heure même où les factieux, maîtres de toutes les portes de la ville, massacroient, sans pitié sur les marches de l'autel, le patriote l'Ecuyer, et j'eusse été égorgé comme lui, en mettant le pied sur le seuil de ma patrie. J'ai passé toute cette journée, dont j'ignorois les désastres, à me féliciter de la réunion d'Avignon et du Comtat à la France avec M. Durand de Maillane, député du département des Bouches du Rhône à l'assemblée constituante, que j'avois rencontré à Condrieux. J'ai soupé avec lui, et couché dans la même maison, à vingt lieues d'Avignon, la nuit du 16 au 17 : je n'y suis arrivé que le 18, à une heure du matin ; ainsi, MESSIEURS, je n'ai pu participer, en aucune manière, à la conspiration et à l'assassinat de la journée du 16, ni aux crimes vengeurs de la nuit du 16 au 17.

Je n'étois revêtu à Avignon d'aucun caractère public ; je n'y avois alors d'autre qualité

que celle de bon citoyen. Toute mon influence sur les Avignonais a été employée, jusqu'à l'arrivée des commissaires, à rétablir l'ordre, la paix et l'union; j'ai obtenu l'ouverture des portes, l'élargissement de plusieurs prisonniers échappés au massacre; j'ai empêché qu'on ne s'opposât à l'entrée de certains régimens et d'un commissaire justement suspects aux patriotes; je n'ai prêché que la soumission à la loi. Il vous paroîtra, MESSIEURS, que d'après une telle conduite, je devois jouir, au moins, de la liberté et de la sûreté que la constitution accorde à tous les citoyens. Point du tout: l'arrivée des commissaires a été pour moi l'époque d'une persécution jusqu'alors inouie.

Le 7 nov. les troupes de ligne, au nombre d'environ 4000 hommes, la majeure partie allemands, entrèrent dans la ville, ayant à leur tête le sieur Choisy, lieutenant-général; les hussards du cinquième régiment, qui y avoient eu plusieurs rixes avec des patriotes avignonais et marseillois, qui en étoient sortis après avoir assassiné un citoyen tranquille, ouvroient la marche d'une des colonnes de cette armée. On distinguoit un corps considérable d'émigrans avignonais, composé des

assassins du 10 de juin, des meurtriers de l'Ecuyer, enfin, de tous ceux qui, constamment ennemis de la constitution et de l'égalité civile, s'étoient opposés, par toutes sortes de crimes, à la réunion à la France. Ils étoient tous armés de gros bâtons, et se présentoient dans une attitude et avec des regards provoquans: tous: les postes étoient évacués; la garde nationale patriote étoit suspendue, j'ose même dire abolie par les ordres arbitraires des commissaires civils. Le sieur Choisy fut complimenté à la porte de la ville. Sa réponse porte avec elle le caractère de férocité qui a distingué depuis lors ce *Bouillé* du Midi. *Malheur*, dit-il, *à ceux qui seront du mauvais parti!* Paroles foudroyantes, qui annonçoient aux patriotes le sort qui les attendoit.

Une troupe soldée, établie depuis plus de deux cens ans à Avignon, s'y étoit conduite, dans la révolution, avec le même patriotisme que les Gardes-Françaises à Paris; quelques soldats avoient obtenu, à raison de leurs services, des logemens dans le fort; le premier exploit du sieur Choisy fut de les en chasser sans pitié : insensible à leurs justes plaintes, il ne leur laisse pas même le temps de se procurer un asyle. Sortez, leur dit-il avec inhu-

manité, *vous êtes des scélérats, vous avez abandonné votre souverain !*

Les patriotes sont impunément outragés et menacés par les hussards et les émigrans. Les commissaires civils arrivent le 8, sont accueillis, complimentés par l'administration provisoire, acceptent les clés de la ville qui leur sont présentées, se rendent à la commune, y reçoivent le serment des administrateurs. Le 9, ils rétablissent, à main armée, une municipalité accusée et suspendue de ses fonctions. Ces détails, quoiqu'ils me soient étrangers, peuvent servir à vous faire connoître l'esprit et le caractère de mes persécuteurs.

Averti de toutes parts que je touche au moment d'être égorgé, voyant un mouvement inattendu de troupes, et des escouades de cavalerie sortir par toutes les portes de la ville; je pars sur les 4 heures du soir : mon épouse, mes parens, mes amis, tous les patriotes me déterminent avec peine à les délaisser : je couche à deux lieues d'Avignon. Le 10, je prends la route d'Orange, où je devois trouver ma voiture et les effets nécessaires pour me rendre à Paris, dans l'intention de dénoncer à l'assemblée nationale les oppresseurs de ma patrie.

A peine avois-je fait demi-lieue, que j'apperçois, à 20 pas de moi, 80 hussards et dragons, ayant à leur tête le sieur Bigonnet fils, le même qui a apporté ici les dépêches des commissaires civils. Heureusement pour moi, une grande bataille s'étoit engagée entre ces 81 cavaliers et un seul homme, qui, malgré une courageuse défense, fut maltraité, dévalisé, pillé et enchaîné. Le temps employé à ce combat et au partage du butin entre les vainqueurs me permit d'échapper à ce danger. Au reste, Messieurs, le sieur Duportail n'a pas laissé sans récompense les preuves de bravoure et de désintéressement données par le sieur Bigonnet dans une affaire aussi périlleuse; il l'a gratifié d'une sous-lieutenance dans le cinquième régiment de hussards, quoiqu'il n'eût pas les qualités requises par la loi pour être élevé à ce grade militaire.

J'apprends bientôt que toutes les routes, les passages de toutes les rivières sont couverts et gardés par une cavalerie formidable, ayant à sa tête pour indicateurs les conspirateurs du 10 de juin et les assassins de l'Ecuyer. Réduit à me cacher dans une masure, j'y suis joint par quelques patriotes qui fuyoient, comme moi, les fers et la mort. Atteint par la bande

victorieuse de Bigonnet, je me creuse un tombeau dans de la paille, et je m'y ensevelis, au péril d'être étouffé. Mes compagnons d'infortune sont investis, saisis et garrottés. Suivant leur louable coutume, les hussards et leur digne commandant dépouillent de leurs assignats, de leur argent et de tous leurs effets les malheureux qui sont tombés entre leurs mains. Cependant, après tant de prises, après avoir fait un tel butin; Bigonnet et sa bande n'étoient pas satisfaits, une victime manquoit à sa fureur : il me demandoit à grands cris ; il étoit chargé, disoit-il, d'offrir cent cinquante louis à celui qui lui découvriroit l'asyle qui me déroboit à sa rage. Oui, Messieurs, j'ai entendu ce chef de bandits mettre ainsi ma tête à prix, et dire que les commissaires civils avoient mis à ses ordres toute leur cavalerie, et lui avoient donné plein pouvoir de charger de fers tous les citoyens comtadins et avignonais dont il croiroit l'emprisonnement nécessaire. Une foible barrière me séparoit de mes bourreaux; la mort alloit être mon partage ; je recommandai mon ame à l'Etre suprême, et ma vengeance à l'assemblée nationale. Jugez, Messieurs, des sentimens que j'éprouvai, lorsqu'enfin cette horde se retira ! je versai des larmes sur le sort de mes infortunés compa-

gnons, et je bénis le ciel de m'en avoir préservé.

Après avoir passé quarante-huit heures enseveli dans la paille, je me détermine à me travestir en mendiant; je quitte ma retraite, et m'achemine vers Marseille, au risque de tomber entre les mains de mes ennemis : je m'éloigne des routes ordinaires; je traverse des montagnes escarpées, en évitant même les sentiers les moins pratiqués. Des torrens débordés se présentent à moi; je me dépouille des guenilles qui me convrent, et préférant la mort à la servitude, je me jette à l'eau, au hasard de m'y perdre. Ainsi, en fuyant les hommes et leurs habitations, après une marche de trente-six heures consécutives, ne recevant de nourriture que l'eau du ciel, à laquelle j'ouvrois avec avidité une bouche desséchée, je suis arrivé à Marseille, où j'ai trouvé la liberté et des amis.

Je m'étois proposé de me rendre auprès des législateurs Français, pour demander justice contre mes exécrables persécuteurs: les précautions qu'ils ont prises pour m'empêcher d'arriver jusqu'à vous, sont sans exemple; les plus insignes scélérats n'ont jamais été recherchés et poursuivis avec un tel acharnement; toutes

les maisons des patriotes d'Avignon et du Comtat ont été scrupuleusement fouillées ; des hussards et des dragons ont été envoyés à ma poursuite sur toutes les routes, à trente lieues à la ronde ; mon signalement est répandu dans tous les départemens, comme celui des plus grands criminels ; et ce n'est qu'en traversant les mers que j'ai pu me rendre ici avec sûreté.

Vous n'avez encore entendu, MESSIEURS, qu'une partie de mes infortunes et des attentats dont je suis la victime : ma personne étoit échappée aux Cannibales qui oppriment au nom de la Nation et du Roi, ma malheureuse patrie. Mon épouse, ma maison et tous mes biens restoient à leur merci ; ils ont éprouvé les terribles effets de la rage que leur à inspirée mon évasion. Des émigrans et des hussards effrénés enlèvent mon épouse, la traînent par les cheveux au milieu d'une populace égarée; des coups meurtriers lui sont portés de toutes parts ; son arrêt de mort est prononcé, et c'en est fait d'elle, si des grenadiers de Boulonnois ne prennent sa défense. Cette scène horrible se passe sous les fenêtres et sous les yeux même des commissaires civils, qui ont l'inhumanité d'en demeurer froids spectateurs.

Mon épouse infortunée arrive enfin aux pri-

sons, couverte de sang et de meurtrissures: des barbares officiers d'hussards accourent autour d'elle pour l'outrager sans pitié, et l'insulter dans sa douleur. *Consolez-vous*, *lui disent-ils? Vous aurez bientôt compagnie; votre mari arrivera chargé de fers. Eh pourquoi emprisonner mon mari, s'écrie mon épouse éplorée? il est irréprochable, il étoit absent lorsque les crimes du* 16 *se sont commis! Nous le savons, lui répondent les scélérats, et nous ne voulons pas qu'il périsse. Nous nous contenterons de lui couper les poignets et de lui arracher la langue, pour qu'il ne puisse ni parler ni écrire.* Ah, tigres! ma langue me reste pour dénoncer vos forfaits à l'univers entier, et mes mains, que vous n'avez pu couper, seront tendues vers l'assemblée nationale, jusqu'à ce qu'elle en ait ordonné la poursuite. Enfin, après plusieurs heures de prison, après avoir essuyé mille outrages, mon épouse obtient sa liberté; mais quelle liberté, grands dieux! des gendarmes nationaux l'escortent; une voiture est préparée, elle est expulsée de sa patrie et de sa maison!

Bientôt des assassins et des voleurs, que les commissaires ont décorés de l'écharpe nationale, se transportent chez moi, font appeller une de mes sœurs, et mettent en sa présence,

le scellé sur tous mes appartemens, font enlever mes chevaux, et emportent avec eux toutes les clés. Envain ma sœur leur représente qu'ils violent les loix, qu'il ne leur est pas permis de mettre ainsi le scellé chez un citoyen; qu'ils ne peuvent pas avoir à la fois les clés d'une maison et le scellé qu'ils y ont apposé; aucune considération ne les arrête dans leur brigandage; on les voit depuis lors entrer et sortir journellement de chez moi: cette méthode de voler est, sans contredit, la plus sûre, et j'ai lieu de croire qu'elle n'a été encore mise en pratique qu'à mon égard. Figurez-vous, MESSIEURS, l'état d'un négociant, d'un banquier dont les marchandises, les livres, le porte-feuille et la correspondance sont ainsi envahis? Telle est cependant ma situation, et certes j'espère que vous ne souffrirez pas que ma fortune et mon crédit me soient impunément enlevés.

Un crime manquoit à mes atroces oppresseurs, celui de violer, à mon égard, le secret de la correspondance, que vos loix ont rendu impénétrable, même dans les circonstances les plus critiques de l'état: ma sœur avoit retiré quelques lettres qui m'étoient adressées; les prétendus maire et officiers municipaux lui

ordonnent, sous peine de prison, de les lui remettre : elle obéit à la force, le cachet de ces lettres est violé; elles sont livrées à une publicité qui ne couvre de honte que les téméraires qui se sont souillés de cet attentat. Le bureau des postes se prête volontiers à ces atrocités, et toutes les lettres à mon adresse sont remises, par le facteur, à ces dignes magistrats. L'infidélité de ce bureau est telle, qu'il n'est aucun patriote qui ne remette et n'adresse à un bureau étranger ses dépêches d'Avignon, ou destinées pour cette ville.

L'objet de tant de cruautés doit sans doute s'être couvert des plus odieux forfaits, ou n'accableroit pas ainsi un citoyen vertueux. Telle est, MESSIEURS, l'idée qui pourroit se présenter à vous; cependant, je le dis avec l'assurance qui convient à l'homme honnête, aucune action criminelle, soit dans ma vie publique, soit dans ma vie privée, n'a encore porté le remords dans mon ame; l'idée même du crime n'a pas souillé ma pensée; j'ai toujours fait tout le bien qu'il m'a été permis de faire; j'ai empêché toutes les injustices auxquelles j'ai pu m'opposer; il me seroit facile de trouver parmi vous plus d'un garant de ce que j'avoue; mais un témoignage seul me suffit. L'homme qui a

le

le plus calomnié la révolution et les révolutionnaires de nos contrées, qui a surpassé même *l'abbé Maury* dans l'art de mentir avec une audacieuse effronterie sur les évènemens qui s'y sont passés, un agent du pouvoir exécutif, accusé devant vous de malversations punissables, et bien éloigné encore de s'être justifié ; le sieur Valentin Mulot n'a pu refuser de dire à plusieurs de vous, que je suis un citoyen probe et irreprochable.

Le tableau qne je viens de tracer, m'a présenté à vos yeux comme le plus malheureux des hommes. — Qu'il me soit permis, Messieurs, de vous en offrir un mille fois plus affligeant, et qui vous convaincra que je suis le moins infortuné de dix mille patriotes avignonais et comtadins. L'anarchie la plus complette, la guerre civile ont produit, dans ma patrie, moins de déchiremens et de crimes que la présence des agens du pouvoir exécutif, envoyés par ordre de l'assemblée pour y exercer un ministère de paix et de bienfaisance. Les massacres horribles de Caroub, de Carpentras, de Gigondas, du Barreaux, de Bedouin, de Sorgues ; l'assassinat de l'Ecuyer ; les vengeances affreuses qu'il a produites, ont fait, dans quelques mois, plus de deux cens

victimes. Dans un seul jour, l'atroce le Scène et ses collègues ont permis, ordonné l'emprisonnement, la proscription de plus de dix mille citoyens. Ah, MESSIEURS! souffrez que je présente un instant à vos yeux le spectacle hideux des prisons d'Avignon. Vous y verrez plus de quatre cens prisonniers, hommes et femmes, tenus au secret, nourris au pain de munition, et à l'eau, privés même de paille, et réduits à se coucher sur le carreau : vous en verrez beaucoup, et sur-tout les deux Minvielle, dont l'un a la cuisse cassée ; l'infortu Tournaille, dont l'épouse a été, comme la mienne, traînée par les chevuex, et blessée dangereusement de plusieurs coups de sabre, le fils coupable, il est vrai, du malheureux l'Ecuyer ; vous les verrez, dis-je, dans des cachots affreux, et chargés de chaînes : vous apprendrez qu'ils sont privés, avec inhumanité, des secours qu'on ne refuse pas aux plus grands criminels, même lorsqu'ils sont convaincus. Des couvertures leur sont refusées ; il ne leur est pas permis de changer de linge : vous saurez qu'ils ne sont visités que par des officiers d'hussards, qui les outragent et les donnent en spectacle à tous les voyageurs aristocrates qui passent à Avignon. Vous verrez le patriote Tournal périssant de fièvre,

peut-être de poison ; vous y verrez tous les représentans de la nation comtadine, qui n'ont pu échapper à la rage du sieur le Scène. Vous y verrez quatre municipalités, et précisément celles qui une année avant le reste du Comtat, ont émis le vœu de réunion à la France ; vous y trouverez plusieurs prêtres assermentés, seize ctioyens de Sorgues, emprisonnés arbitrairement, par les ordres du sieur Mullot. Le fils de l'officier municipal, massacré sur ses toits, le 20 septembre, par les satellites de cet agent du pouvoir exécutif ; vous y trouverez le maire de cette petite ville, âgé de soixante-quinze ans, qui a dévoilé courageusement les attentats de ce tyran : vous y trouverez à peine douze personnes qui aient assisté ou coopéré aux massacres des prisons. — Vous y chercherez vainement un seul assassin de l'Ecuyer.

Si de-là vous parcourez les maisons des patriotes, vous les verrez abandonnées et dévastées : vous trouverez celle de M. Minvielle, négociant riche et estimable, pillée et saccagée ; vous y verrez les débris de ses meubles, les lambeaux des habits de garde national de ses fils déchirés et foulés aux pieds par les officiers des hussards. Vous verrez celle de l'infortuné Tournal sous le scellé, comme

la mienne. Vous y trouverez une épouse, une mere éplorée, sortant de maladie, allaitant un jeune enfant, blessée de plusieurs coups de sabres, n'ayant pas même un lit pour se coucher. On a eu l'inhumanité d'apposer le scellé, jusques sur sa chambre. Le Comtat et les départemens voisins ne présentent que les traces des cruautés des commissaires civils et des satellites du sieur Choisy. Vous apprendrez que, sans permission des corps administratifs, une cavalerie formidable s'y est répandue; qu'elle y a enlevé, sans avoir rempli les formalités requises envers les autorités constituées, des citoyens qui n'étoient ni accusés ni décrétés. Ces malheureux ont essuyé toutes sortes d'outrages et les traitemens les plus barbares. Quelques-uns ont déja péri de leurs blessures. Il n'est plus, dans le Comtat, un seul homme qui ose se dire patriote ; on voit, avec inquiétude, cette contrée, que l'énergie de quelques citoyens avoit rendue le boulevard de la constitution, devenue la retraite des prêtres réfractaires et de tous les ci-devant nobles, qui n'ont pas eu le courage de se rendre à Worms ou à Coblentz. Quatre évêques supprimés, dont deux Italiens, y sont rentrés dans leurs fonctions. Les chapitres, les religieux sont remis en possession de leurs

biens, et rentrent dans leurs cloîtres, d'où la loi les avoit fait sortir. Enfin, on ne rencontre presque plus, à Avignon et dans le Comtat, soit parmi ceux qui exercent les fonctions civiles, administratives, judiciaires et militaires, soit parmi les habitans de ces contrées, que des fanatiques et des conspirateurs, qui appellent à grands cris la contre-révolution, et se disposent à la seconder. Déjà on se prépare à émettre un nouveau vœu pour retourner sous la domination du despote de Rome, et les commissaires civils, qui provoquent ce vœu, par le désarmement, la proscription, l'emprisonnement et le meurtre des patriotes, cherchent vainement à voiler leurs criminelles machinations par des proclamations astucieuses. Leur conduite n'est qu'un tissu de perfidie et de cruauté : au moment de faire exécuter une nouvelle S. Barthelemi sur les patriotes, ils font défenses à qui que ce soit de sortir avec des armes ostensibles ou non, et laissent attrouper tous les émigrans armés de sabres et de pistolets.

Le procès-verbal qu'ils vous ont adressé, n'est qu'un piége mal-adroit, tendu à votre sensibilité, rempli des plus hardis mensonges et des plus évidentes contradictions. Il vous

présente, sous les couleurs les plus noires, les crimes horribles de la nuit du 16 au 17; il n'y est pas dit un seul mot de la conspiration infernale et du massacre commis aux Cordeliers.

Ces commissaires partiaux ne vous disent pas, dans leur rapport, que, dans le temps qu'ils voyageoient avec le maire et deux officiers municipaux d'Avignon, deux membres de cette municipalité les sieurs l'Ami et Guillaume étoient, dans l'eglise des Cordeliers, les chefs des assassins; qu'ils excitoient leurs satellites au meurtre, en leur disant qu'ils étoient sous une amnistie.

Les détails de cet assassinat médité et préparé par la malveillance et le fanatisme, exécuté froidement au pied de l'autel, auroient pu vous attendrir sur l'égarement de ceux qui l'ont vengé avec tant de cruauté. Il falloit vous taire que ce patriote infortuné, qui, le premier, a prononcé les mots de *liberté, constitution, réunion à la France*, a péri, percé de trente-sept coups de sabre, et meurtri de plus de 400 coups de bâton. Il falloit vous taire que chacune de ses blessures avoit été déchiquetée avec des ciseaux; que son nez, ses lèvres avoient été coupés, sa langue percée et ses dents cassées à coups de briques. Il eût été mal-adroit de vous dire qu'il a vécu plu-

sieurs heures dans cet état, et que les cannibales qui l'avoient ainsi massacré, demandoient encore douze victimes pour les immoler avec la même barbarie.

On vous a peint son fils comme un jeune tigre : Eh, Messieurs ! quel est l'homme sensible, qui a un père, et qu'une telle cruauté n'eût pas rendu féroce et criminel comme le jeune l'Ecuyer? En vain la calomnie a poursuivi l'ame errante de ce patriote jusques dans le sein de cette assemblée; en vain a-t-on voulu vous le présenter comme un brigand, coupable de vols et de malversations, sa mémoire est irreprochable. Après avoir sacrifié à la révolution son travail, son état et sa fortune, il a péri misérablement; il est mort insolvable.

Fasse le ciel que je me trompe ! mais je crains bien que les prisonniers qui sont détenus, au mépris de toutes les loix, ne soient tôt ou tard massacrés ou empoisonnés. Les commissaires civils ne négligent aucun des moyens qui peuvent exciter contre eux la fureur du peuple fanatisé et des troupes de ligne : les victimes de la nuit du 16 au 17 ont été déterrées avec éclat ; on a prodigué à leur mémoire les plus grands honneurs : sans doute l'humanité devoit des larmes aux restes mu-

tilés de ces infortunés. Ces honneurs qu'on leur a rendus, sont, en quelque sorte, une espèce de réparation ; mais falloit-il précipiter dans cette tour, séjour effroyable de la putréfaction et de la mort, quatre prisonniers présumés innocens, puisqu'ils ne sont ni accusés ni décrétés, et les condamner à en extraire tous les cadavres que la fureur et le crime y avoient entassés; supplice plus cruel mille fois que la mort, et dont l'histoire des tyrans ne fournit pas d'exemple ? Falloit-il employer huit jours entiers à des cérémonies funéraires et à des processions de pénitens de toutes les couleurs ? Falloit-il laisser sous les yeux des soldats et du peuple des catafalques où sont représentées les scènes les plus tragiques, ornés d'inscriptions qui appellent encore la vengeance et le crime ? De telles mesures ne doivent-elles pas éterniser dans cette ville déplorable les haines et les assassinats ? Pourquoi élever des monumens de gloire à des hommes qui ne peuvent inspirer que la pitié ? Pourquoi transmettre sur des colonnes leurs noms à la postérité ? N'ont-ils pas massacré l'Ecuyer ? Je frémis lorsque ces souvenirs viennent remplir mon ame, et sur-tout lorsque je considère qu'à Toulouse on préparoit, par de telles cérémonies, le meurtre juridique du vertueux Calas.

Permettez-moi, Messieurs, avant de conclure ma pétition, une seule réflexion, pourquoi les ministres ont-ils été moins expéditifs à faire mettre à exécution le décret de réunion, qu'à établir le tribunal qui doit juger les crimes commis à Avignon depuis le 23 septembre? Le décret de réunion a été prononcé le 14 septembre ; il n'étoit point soumis à la sanction du Roi; cependant il n'a été proclamé dans le Comtat, que deux mois après. Le tribunal criminel, d'après votre décret, devoit tére établi le 10de ce mois; les juges sont arrivés le 8 à Avignon: quel intérêt a donc pu déterminer à deux époques différentes, une conduite si opposée? Comment les ministres justifieront ils leur criminelle lenteur, cause principale de tous les malheurs, de tous les crimes qui ont désolé ma patrie?

Je ne vous parlerai pas de la composition précipitée de ce tribunal, et de l'accueil qu'on lui a fait. On distingue parmi les juges un sieur Salomon, natif de Carpentras, ennobli et baronifié par la cour de Rome, qui a exercé pendant long-tems à Avignon les fonctions de secrétaire d'état et d'archiviste du pape. Les plus grandes fêtes ont été scandaleusement

prodiguées à l'arrivée de ces juges, ils ne sont circonvenus que par les meurtriers de l'Ecuyer, et par ces commissaires, que les contre-révolutionnaires peuvent bien appeller des commissaires civils, et que j'appelle, avec tous les bons citoyens, des commissaires exterminateurs. On n'a pas oublié de promener leurs regards sur des sarcophages, sur des tombeaux, sur des cadavres, et la tête de l'infortuné l'Ecuyer, cette tête si chère aux patriotes qui la conservoient avec soin: cette tête mutilée, qui portoit les empreintes et les traces des crimes de huit cents assassins, a été soustraite à leurs yeux; ses restes déplorables sont, dit-on, devenus le jouet des chiens, et la pâture des oiseaux de proie.

Tant de malheurs ont jetté au milieu de vous le deuil et la consternation, et vous me demandez, MESSIEURS, quelle en est la cause, et quels en sont les auteurs? Ici je laisse aux hommes foibles, aux lâches qui ne connoissent pas le prix de la liberté, le ton larmoyant de la plainte. Je me rends accusateur, et je dénonce comme auteurs et coupables de tous ces attentats, les ministres qui ont laissé exercer au sieur Mulot seul, un ministère que la loi avoit confié à trois médiateurs, qui se sont

obstinés à ne pas retirer d'Avignon et du Comtat, des troupes animées d'un esprit de parti ; et dont on avoit demandé le rappel; qui, au lieu de remplir le vœu de l'assemblée constituante, en faisant mettre promptement à exécution les loix des 14 et 23 septembre, ont laissé Avignon et le Comtat dans l'incertitude de l'anarchie, pendant deux mois entiers; qui y ont envoyé pour commissaires, un sieur le Scéne des Maisons, que ses liaisons avec les contre révolutionnaires du haut Comtat, et ses abus de pouvoir auroient dû leur rendre suspect, autant qu'il l'étaít aux patriotes Contadins et Avignonais, qui ont autorisé tous les attentats dont je viens de vous faire la peinture, qui ont récompensé d'un brevêt de sous-lieutenance, les crimes et les brigandages du Sieur Bigonnet.

J'accuse et je dénonce les sieurs le Scéne. Champion et d'Albignac, commissaires civils, qui ont négligé leur commission au point qu'ils ont resté pour se réunir depuis, le 6 jusqu'au 25 octobre, tandis que s'ils eussent rempli leur devoir avec zèle, ils eussent prévenu les malheurs du 16.

Je les accuse, ces commissaires, d'avoir introduit dans Avignon, les hussards du 5me.

régiment, contre le vœu des habitans, et malgré leurs sages représentations. Je les accuse d'avoir outre-passé les bornes que les lettres patentes du 6 8bre ont fixées à leur pouvoir, d'avoir fait précisément l'opposé de ce qu'ordonnoient les loix dont ils étoient les ministres en abolissant la garde nationale, en dispersant le Corps réprésentatif de la Nation, avant d'avoir fait promulguer la loi, qui portoit sa suppression, avant qu'il fût remplacé par une nouvelle assemblée électorale. Je les accuse d'avoir cassé et emprisonné des administrateurs et un juge légitime, après avoir reçu leur serment ; et d'avoir rétabli un maire et des officiers municipaux, accusés et suspendus de leurs fonctions, parmi lesquels on distingue un des assassins connus de l'Ecuyer. Je les accuse d'avoir ordonné le désarmement et l'emprisonnement d'un nombre infini de citoyens, tant Avignonais que Comtadins, sans qu'ils fussent ni accusés ni décrétés, d'avoir toléré et laissé impunis les attentats, les vols, les brigandages et les dévastations commises sous leurs yeux, dans des maisons particulières et sur toutes les routes. Je les accuse, d'avoir institué dans des formes inconstitutionnelles, un tribunal inquisitorial, dont votre justice a aboli les actes barbares. Je les accusse d'inhumanité

envers les prisonniers, et les rends responsables de tout ce qui leur est arrivé, et de tout ce qui pourra leur arriver de fâcheux.

J'accuse le sieur Choisy, lieutenant-général, d'avoir exécuté et fait exécuter des ordres arbitraires, d'avoir violé le territoire des départemens voisins ; j'accuse les officiers du 5me. régiment de hussards, d'avoir déchiré et foulé aux pieds des habits des gardes nationales ; d'insulter journellement des prisonniers qu'ils devroient respecter, quand bien même ils seroient condamnés.

Je dénonce et j'accnse ausi les prétendus maire et officiers municipaux d'Avignon, d'avoir privé arbitrairement de leur état plusieurs citoyens, en mettant le scellé dans leurs maisons ; d'avoir reçu et décacheté des lettres qui ne leur étoient pas adressées.

Laisseriez-vous impunis, Messieurs, tant de forfaits ? La loi ne frapperoit-elle que des hommes égarés par la vengeance, et son glaive n'atteindra-t-il jamais les têtes de ses ministres prévaricateurs ?

Les délits que je vous ai dénoncés sont des attentats publics, destructeurs de la société et des droits de l'homme. Victime des plus

atroces persécutions, je demande que mes injustes oppresseurs, que les persécuteurs de mes concitoyens et les tyrans de ma patrie soient traduits avec moi à la haute-cour nationale : *c'est-là que je veux leur livrer un combat à mort.*

Je suis innocent, il n'est pas même possible que je sois coupable, à moins qu'on ne me fasse un crime de mon dévouement à la constitution. Je dois donc rester invariablement attaché à l'assemblée nationale, jusqu'à ce qu'elle m'ait rendu justice. Je demeure garant de ma dénonciation, de celle portée contre l'un de vous, le sieur Valentin Mullot; ma responsabilité repose sur ma tête. Un devoir sacré me reste encore à remplir ; ce n'est pas pour moi seul que je dois implorer votre équité ; je dois la solliciter pour ma patrie opprimée sous le joug que lui impose, au nom de la Nation et du roi, une commission barbare, un odieux triumvirat; je dois la solliciter pour dix mille patriotes ruinés, proscrits, expatriés, emprisonnés et périssant dans des cachots. Je vous en conjure au nom de l'humanité, ne laissez pas plus long-temps ces victimes aux mains de leurs bourreaux ; faites cesser les persécutions et les outrages, plus

douloureux que la mort, dont on les abreuve sans cesse, et prononcez enfin sur une affaire à laquelle tiennent peut-être le repos de vos départemens du Midi, et le salut de l'empire.

*Signé*, DUPRAT.